

# Abonnés Solidaires : Bilan annuel 2016

Depuis 1993, le dispositif **Abonnés Solidaires** de *Prescrire* recueille des dons de la part des abonnés. Il aide des soignants à obtenir une information pharmacothérapeutique indépendante, quand ils disposent dans leurs pays de ressources économiques insuffisantes (a). En juin 2016, le Conseil d'administration de l'Association Mieux Prescrire a décidé d'élargir le soutien d'**Abonnés solidaires** à des initiatives visant à promouvoir une culture de l'indépendance professionnelle dans les filières de formation, sans condition de ressources économiques du pays concerné.

## Des donateurs toujours nombreux

En 2016, le soutien des donateurs ne s'est pas démenti. En pratique, la plupart des dons ont été constitués par le transfert sur le dispositif *Abonnés Solidaires* du montant de bons d'achat de productions *Prescrire*, acquis lors de parrainages ou en remerciement de relectures. Ils ont permis de réunir 14 327 euros, de la part de 238 donateurs que nous remercions chaleureusement.

## Les aides attribuées en 2016

Pour l'année 2016, les aides se sont élevées à 6 484 euros. Elles ont pris diverses formes, en particulier :

- prolongation d'abonnements à *Prescrire* ou à *Prescrire International* (en anglais), et mise en place de nouveaux abonnements, notamment au Maroc et au Cameroun ;
- prolongation d'abonnements au «Martindale», source documentaire de référence en thérapeutique, pour des bulletins membres de l'ISDB (International Society of Drug Bulletins) publiés dans des pays à faibles revenus (b) ;
- contribution à l'impression du livret "Pourquoi garder son indépendance face aux laboratoires pharmaceutiques ?" élaboré par la Troupe du Rire (un collectif d'étudiants en médecine) distribué par l'Association nationale des étudiants en médecine de France.

Les fonds disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront très utiles dans les mois à venir pour développer une culture d'indépendance et de développement de l'esprit critique dans les filières de formation initiale.

**Les abonnés ont la possibilité de signaler des soignants, des associations ou des actions susceptibles de bénéficier d'une aide au titre du dispositif *Abonnés Solidaires* : chaque proposition sera étudiée.**

*a- Le Règlement du dispositif Abonnés Solidaires est disponible, en libre accès, sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org), rubrique «Qui est Prescrire» > Les abonnés participent.*

*b- L'ISDB regroupe des périodiques indépendants des firmes pharmaceutiques qui traitent du médicament et de la thérapeutique.*

**Pour proposer de nouveaux bénéficiaires ou pour adresser vos dons au dispositif *Abonnés Solidaires*, merci d'écrire à : [contact@prescrire.org](mailto:contact@prescrire.org) ou à *Prescrire, Abonnés Solidaires*, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris Cedex 11, France.**

**Les dons peuvent se faire par prélèvement automatique (débit direct du compte) ou par virement. En cas de don par chèque, merci de libeller le chèque à l'ordre de l'Association Mieux Prescrire.**